Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B ►C1 **RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) Nº 1008/2014 DE LA COMMISSION**

du 24 septembre 2014

modifiant le règlement (CE) nº 1484/95 en ce qui concerne la fixation des prix représentatifs dans les secteurs de la viande de volaille et des œufs ainsi que pour l'ovalbumine ◄

(JO L 282 du 26.9.2014, p. 15)

Rectifié par:

►C1 Rectificatif, JO L 283 du 27.9.2014, p. 77 (1008/2014)

▼B

▼C1

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 1008/2014 DE LA COMMISSION

du 24 septembre 2014

modifiant le règlement (CE) n° 1484/95 en ce qui concerne la fixation des prix représentatifs dans les secteurs de la viande de volaille et des œufs ainsi que pour l'ovalbumine

▼B

Article premier

L'annexe I du règlement (CE) n° 1484/95 est remplacée par le texte figurant à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

▼B

ANNEXE

«ANNEXE I

Code NC	Désignation des marchandises	Prix représentatif (en EUR/100 kg)	Garantie visée à l'article 3 (en EUR/100 kg)	Origine (1)
0207 12 10	Carcasses de poulets présentation 70 %, congelées	125,5	0	AR
0207 12 90	Carcasses de poulets présentation 65 %, congelées	136,4	0	AR
		145,4	0	BR
0207 14 10	Morceaux désossés de coqs ou de poules, congelés	303,3	0	AR
		227,6	22	BR
		329,1	0	CL
		268,5	9	TH
0207 14 50	Poitrines de poulets, congelées	196,0	5	BR
0207 14 60	Cuisses de poulets, congelées	146,4	0	AR
		138,5	1	BR
0207 27 10	Morceaux désossés de dindes, congelés	350,2	0	BR
		351,5	0	CL
1602 32 11	Préparations non cuites de coqs ou de poules	293,6	0	BR

(1) Nomenclature des pays fixée par le règlement (CE) n° 1833/2006 de la Commission (JO L 354 du 14.12.2006, p. 19). Le code "ZZ" représente "autres origines".»